



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/02/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 006

**relative à la demande de financement par le Conseil Régional Occitanie
Dans le cadre du dispositif ForPro Sup 2022/2023, à destination des demandeurs
d'emploi**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

La demande de financement par le Conseil Régional Occitanie 2022-2023 dans le cadre du dispositif ForPro Sup concernant la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXES

Ce programme permet d'accueillir des demandeurs d'emploi au sein des formations proposées par UT1 Capitole :

- Dossier complet de demande de financement